

**MAIRIE
de LES MARTRES DE VEYRE**

**DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE**

Demande déposée le 21/03/2025	
Par :	Monsieur CELIK Mikayil
Demeurant à :	325 Rue du cinsault 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	325 Rue du Cinsault 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 ZA 608, 214 ZA 615
Nature des Travaux :	muret de soutènement

N° DP 063 214 25 00034

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 21/03/2025 par Monsieur CELIK Mikayil,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour muret de soutènement ;
- sur un terrain situé 325 Rue du Cinsault à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone AUG1 ;

Vu l'affichage en mairie, le 31/03/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu la ZAC des Loubrettes approuvée par le Conseil Communautaire de Mond'Arverne Communauté le 24 mai 2018 ;

Vu les pièces complémentaires reçues en date du 19/05/2025 ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION** sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : - Le poteau en réduction de la largeur de l'accès sera supprimé.
- Le profil initial du Terrain Naturel sera restitué dans la bande de 3 m, par rapport au chemin
- La plantation des arbres et les haies seront réalisées conformément au CCCT
- Pour rappel les haies mono spécifiques sont interdites à l'exception des charmilles.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 18/06/2025

Le Maire



par délégation

L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM